

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 07 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, vendredi 07 avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 31 mars 2023, se sont réunis en séance **ordinaire** à la Mairie sous la présidence de Monsieur David MONNIER, Maire des CORVÉES-LES-YYS.

Étaient présents : MM. David MONNIER, Patrick LE DORLOT, Edouard MICHEL, Clément LEKEUX (pouvoir Jérôme BETOULLE), Joël BOURNISIEEN, MME Monique CLAY, Nadine NANTEUIL (pouvoir Sophie MULLER)

Était absents excusés : Sophie MULLER, Jérôme BETOULLE

Était absente : Emilie FOSSEPREZ

Secrétaire de séance : Patrick LE DORLOT

Présents : 7 Votants : 9 Absent : 1

DÉLIBÉRATION n°2023-11- APPROBATION DU REGIME DES AMORTISSEMENTS, DES IMMOBILISATIONS ET DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités locales ;

Vu l'article R 2323-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022/31 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.**
- **D'habiliter le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 11 avril 2023 et la publication le 11 avril 2023
Le Maire, D. MONNIER

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le 07 avril 2023
Le Maire, D. MONNIER

Pour le Maire,
le 2^{ème} Adjoint :
Edouard MICHEL

